

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 11 juin 2021
à 20h30, Salle de la Poste , convocation du 07/06/2021

Présents : Sylvie **BONNIN**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Thibaut **LACOSTE**, Yan **LAGOUGE**, Yves **LAMARD**, Marie-Laure **PIOTELAT**, Bernard **RAMEAUX**, Charles-Henri **SERVAN**, Pascal **VANNIER**, Héroïse **MONCHAL**

Excusé : Michel **DOUSSOT**

Secrétaire de séance : Maryse **DOLARD**

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a pris connaissance, discuté, décidé et délibéré des affaires suivantes :

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 30 AVRIL 2021

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 avril 2021.

2 DÉCISIONS SUITE À LA SUSPENSION DE DÉLÉGATION ADJOINT

Après avoir rappelé la procédure d'attribution de délégations de fonctions aux adjoints (Article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales),

Les délégations sont toujours consenties à titre précaire et révocable, puisqu'elles ne subsistent que « tant qu'elles ne sont pas rapportées » (CGCT art L2122-20).

Le maire informe avoir été dans l'obligation de retirer des délégations accordées à Michel Doussot, suite à diverses problématiques rencontrées dans le cadre de ses fonctions.

Pour rappel, ses délégations étaient les suivantes : le suivi des travaux et l'encadrement des employés communaux.

Afin de se conformer aux prescriptions de la loi, le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le maintien de Michel Doussot dans sa qualité d'adjoint sans délégation au sein du conseil municipal. Ce vote a lieu à scrutin secret. Deux modalités de vote :

- Le vote « pour » : Michel est maintenu adjoint sans délégation au sein du bureau. A ce titre il conserve ses fonctions d'officier de police et d'état civil.
- Le vote « contre » : Michel n'est pas maintenu adjoint.

Délibération (13 votants)

Pour : 3 / Contre : 9 / Abstention : 1

A la majorité , Michel Doussot n'est pas maintenu sur son poste d'adjoint.

Pour permettre la bonne administration de la commune, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1er adjoint. Ce poste chargé du suivi du personnel technique et des travaux serait complété par un travail collaboratif à la redynamisation du bourg.

Le maire propose de procéder à l'élection du premier adjoint.

Délibération : vote à l'unanimité.

L' élection a lieu à bulletin secret.

Liste des candidats : Yves Lamard

Résultats de l'élection :

Yves Lamard : 10

Yan Lagouge : 1

Guillaume Picard : 1

Vote blanc : 1

Délibération : Yves Lamard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er adjoint au maire.

3 REDYNAMISATION : COMMERCE ET BOURG

3.1. Fond de commerces : acquisition et gestion

Le maire rappelle le compromis signé concernant l'acquisition, les frais liés au personnel et les frais de notaire, soit un montant de 39 117 €, auquel s'ajoute les frais d'acquisition et honoraires (environ 2500€).

Délibération : vote à l'unanimité pour l'acquisition

Une réunion de la commission a eu lieu le vendredi 28 mai, pour réfléchir à un mode de gestion du fonds de commerce.

Mode de gestion proposé : Délégation de Service Public (DSP, contrat de droit public). Il s'agit de confier la gestion du service public à un tiers, et conclure un contrat de concession. Ce mode de gestion permet alors d'externaliser l'exploitation à un commerçant, tout en conservant une réelle maîtrise de l'activité. Dans ce type de contrat, le tiers exploite à ses risques et périls l'activité et emploie directement le personnel nécessaire.

Ce type de contrat permet de fixer des règles de fonctionnement qui semblent indispensables compte tenu de l'investissement financier de la commune dans ce projet.

A la différence du contrat de location gérance, la DSP limite les risques financiers pour la commune.

La licence IV sera intégrée dans la concession (et tabac si accord du service des douanes).

Durée de la DSP : 18 mois (soit la durée des travaux puis renouvelable avec la nouvelle construction).

Lancement de la procédure : calendrier

Le boulanger souhaitant arrêter au 30 septembre, la procédure devra être lancée le plus rapidement possible.

Un détail de la procédure assez longue est présenté au conseil.

Délibération : vote à l'unanimité pour ce mode de gestion, la durée et le lancement de la DSP.

Dans le cadre de cette procédure, il est nécessaire de créer une commission DSP. Celle-ci doit être composée du maire, et de six conseillers (3 titulaires et 3 suppléants) :

Yves Lamard titulaire, Dominique Martin suppléante

Guillaume Picard, titulaire et Marie-Laure Piotelat, suppléante

Maryse Dolard, titulaire et Charles-Henri Servan, suppléant

Un cahier des charges devra être rédigé très prochainement

Délibération : vote à l'unanimité pour la composition de la commission

3.2. Travaux : contrôle technique et SPS

Le rôle du CSPS est de coordonner et planifier les interventions simultanées ou successives afin de prévenir les risques liés à la co-activité ; de mettre en commun les moyens de prévention ; d'intégrer dans la conception des ouvrages les dispositions destinées à faciliter et à sécuriser les interventions futures.

Une coordination **SPS est ainsi obligatoire** pour tous les chantiers sur lesquels interviennent, simultanément ou successivement, plusieurs entreprises, même en sous-traitance l'une de l'autre.

Le rôle du contrôleur technique de la construction : il a pour mission de prévenir les défaillances techniques susceptibles d'entraîner des sinistres et de vérifier le respect des règles en matière de construction.

Ces deux missions sont obligatoires et doivent être attribuées rapidement pour permettre l'avancement du projet.

Le marché a été lancé selon une procédure adaptée début mai pour ces deux prestations.

Les critères de sélection étaient les suivants : Prix 70 % - Valeur Technique 30%

Trois entreprises ont fait une offre dans les délais fixés : APAVE, SOCOTEC, et VERITAS.

Après étude des différents points des offres concernant les tarifs, les conditions du contrat et les prestations, le conseil retient les offres de l'entreprise APAVE pour le contrôle technique 7200 € HT et SPS 3759 € HT.
Délibération prise à l'unanimité

4 TRAVAUX : ÉGLISE

4.1 Travaux sur la croix sommitale

Les travaux sont en cours. Le retour de la croix est prévu fin juillet-début août. A cette occasion, il est prévu de faire une information aux habitants pour l'organisation d'une petite réception lors de l'installation.

4.2 Chauffage

Depuis quelques temps le système de chauffage de l'église se montre défaillant. Il semble urgent de trouver une solution de chauffage plus sûr. Lors de la visite de l'ADEME et du SIDEC, ceux-ci nous ont conseillés pour l'installation de 3 radiants électriques. Des devis seront demandés à des professionnels (Entr. Vantard, et Favier).

5 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ACTION SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE

Fête du 13 Juillet :

Une réunion avec le comité des fêtes a eu lieu pour l'organisation de la fête du 13 juillet. Le conseil municipal valide la prise en charge financière du feu d'artifice.

Cartes Avantage Jeunes :

Les jeunes Chapellois nés entre 2001 et 2010 peuvent réserver leur cartes avantages jeunes 2021/2021, à la mairie, jusqu'au lundi 5 juillet 2021.

ÉCOLE

Une petite réception sera organisée pour le départ de Mme Augoyat)

4 nouvelles inscriptions reçues à ce jour pour la prochaine rentrée, auxquelles s'ajoutent 3 arrivées sur la commune. Une relance a été faite pour enfants de la commune non-inscrits. Pour rappel, l'école a enregistré 2 inscriptions en mai.

COMMUNICATION

Le bulletin municipal a été déposé le 8 juin à l'imprimerie Guignard. Celle-ci ayant plusieurs bulletins à réaliser, ne peut nous assurer le retour avant fin juin pour la distribution aux habitants.

L'application **PanneauPocket** est opérationnelle. Chacun peut désormais la télécharger pour être informé sur les alertes et autres communications de la commune (Plus d'informations dans le bulletin).

ÉLECTIONS

La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie vendredi 28 mai.

Les horaires de bureaux sont fixés de 8h à 18h.

Les deux scrutins sont distincts avec une partie de la salle réservée aux élections départementales et une autre partie réservée aux élections régionales.

Heures de permanence	1 ^{er} tour – dimanche 20 juin	2 ^{ème} tour – dimanche 27 juin
	Bureau départemental et régional	Bureau départemental et régional
8h00-11h30	Sylvie Bonnin Dominique Martin Héloïse Monchal Pascal Vannier	Maryse Dolard Héloïse Monchal Pascal Vannier Timothé Baudot
11h30-15h00	Guillaume Picard Charles-Henri Servan Thibaut Lacoste Bernard Rameaux	Guillaume Picard Charles-Henri Servan Thibaut Lacoste Bernard Rameaux

15h00-18h00	Marie laure Pioletat Yves Lamard Maryse Dolard Yan Lagouge	Dominique Martin Sylvie Bonnin Yves Lamard Yan Lagouge
Dépouillement	Marie laure Pioletat Yves Lamard Maryse Dolard Sylvie Bonnin Guillaume Picard Charles-Henri Servan	Dominique Martin Sylvie Bonnin Yves Lamard Maryse Dolard Charles-Henri Servan Guillaume Picard

COMPTE RENDU ET DÉLÉGATION

Le maire doit informer le conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation :

- Micro-station salle de la Poste : intervention de l'entreprise Jura Assainissement pour effectuer la vidange de la micro-station de la Salle de la Poste et le changement de membranes pour un montant total de 331.10 € TTC.
- Acceptation de don : don suite à la distribution des colis pour un montant total de 50 €.

GOLF

Mercredi 9 mai, les dirigeants de la Fédération de swin golf de l'Est sont venus sur place. Ils nous encouragent vivement à enregistrer notre terrain de golf à la Fédération Nationale de swin Golf, vu l'état des infrastructures quasi prêtes à recevoir des joueurs de swin (Enregistrement gratuit la première année, puis 180 €/l'an, comprenant l'assurance).

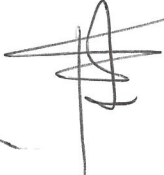
Le club de Noidans-Ferroux accepte de venir une journée cet été pour faire découvrir l'activité sur notre site lors d'une porte ouverte. (date du 7 août à confirmer)

Délibération de principe pour l'inscription à la fédération de Swin Golf : 12 pour/ 1 abstention (B. Rameaux).

DIVERS

- Transports scolaires : Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2021/2022 seront ouvertes à partir du 7 juin 2021 sur le site internet de la région Bourgogne-Franche-Comté.
- Une étude de refonte des lignes 250 et 251 a été réalisée. Le fait de ne pas avoir la possibilité de ré-ouvrir des arrêts qui auraient été suspendus à cette occasion, nous contraint à maintenir l'existant (2 cars). Une réflexion globale sera menée sur l'ensemble des points pour trouver des solutions plus adaptées à l'avenir.
- Intervention de l'entreprise Jura Protection incendie pour la vérification des poteaux incendie (cf compte rendu en mairie).
- La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle 2020 sera instruite courant juin 2021.
- La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la parcelle ZP 124 – bois violon de 1ha 03a 79ca appartenant à Mesdames PETIT et COMMARET (délai 2 mois ac 29/04/2021). Toutefois, elle évoque la possibilité d'acquisition de parcelles jouxtant sa propriété à l'avenir.
- Une convention a été passée par la CCBHS avec la fourrière de Beaurepaire (chiens, 24/24 h)
- L'étude de sol concernant la zone des commerces a été reçue et transmise à Mme Cartallier.
- L'étude pour la téléphonie est en cours. Une présentation au conseil est prévue cet été.

Séance levée à 0H00

Secrétaire


le Maire
